

Plan de composition d'ensemble

Ce document est à fournir si votre projet porte sur un projet d'aménagement (lotissement, division foncière).

Le croquis représente l'aménagement projeté et permet de vérifier sa bonne insertion par rapport au terrain. Le plan coté dans les 3 dimensions (longueur, largeur, hauteur) indique les divisions projetées. Doivent figurer :

Notre conseil
Adressez-vous à un géomètre pour obtenir un bornage du terrain ainsi qu'un topographique (altimétrie)

